



Rétrospective **Ur sell war-gil**

Depuis le 6 décembre 2023 :

DÉCEMBRE 2023

Le 7, présentation de la nouvelle directrice AMF 29, Armelle Coffin, au cabinet comptable E&C, à l'agence Havas Voyages, et au Quartz-Congrès - Brest

Le 11, participation du président et de la nouvelle directrice au 1^{er} COPIL visant à accompagner la reconstruction après le passage de la tempête Ciarán, organisé par la Préfecture du Finistère et le CD 29 - Quimper

Le 12, rencontre entre le président Cap, Armelle Coffin et la directrice départementale de Ouest-France - Brest

Le 13, visite du Quartz avec les administrateurs AMF 29 et l'agence BERGAME, pour la préparation du prochain Carrefour des Communes du Finistère (CCF) - Brest

Le 18, 1^{ère} réunion du COPIL CCF 2024 afin de travailler sur le visuel de cette 10^e édition et le lancement de la commercialisation - Brest

Le 19, CA de l'AMF 29 - Châteaulin
Reprise d'Emilie Le Mauguén après son congé maternité

Le 20, visite de courtoisie du Secrétaire général de la préfecture au président de l'AMF 29
Participation Armelle Coffin au COTECH destiné à l'organisation des groupes de travail, dans le cadre du COPIL post tempête Ciarán

Le 21, accueil par M. Cap du président d'honneur AMF 29 Jean-René JONCOUR, et son épouse, à l'AMF 29
Présence de la nouvelle DAD aux côtés du maire de Tréguen au tribunal, l'AMF 29 s'étant portée partie civile.

Le 26, participation du président AMF 29, accompagné de la directrice, à une réunion en audioconférence avec les services de la préfecture, du CD 29, de la Chambre d'agriculture et l'AMRF29 sur l'état de calamité agricole en Finistère.

JANVIER 2024

Le 4, organisation réunion du groupe de travail « agriculture et conchyliculture » du COPIL poste tempête par PAD - Plougastel-Daoulas

Le 8, deuxième COPIL CCF 2024

Le 11, signature de convention de partenariat entre l'AMF 29 et le Groupement de gendarmerie 29 - Plougastel-Daoulas

Le 12, départ d'Isabelle Lannuzel, directrice sortante, après 22 ans au service de l'AMF 29

Le 19, envoi des appels de cotisation 2024 aux communes et EPCI du Finistère

Le mot du Président **Gerig ar Prezidant**

Réflexions Post-Tempête pour un Avenir Résilient

La tempête Ciarán et les inondations du début de l'année 2024 ont mis à l'épreuve les communes de notre département.

Rapidement, après la tempête Ciarán, il a fallu veiller au désencombrement des routes, à l'évacuation des déchets verts, au rétablissement de l'électricité, de l'eau courante et du téléphone pour les habitants de nos territoires. Heureusement, les recommandations des services de l'État ont permis d'éviter toute perte de vie humaine lors de la tempête. Je regrette cependant le décès tragique d'un agent d'Enedis, alors qu'il effectuait une réparation sur notre réseau électrique.

Ensuite, début 2024, notre département a été placé en vigilance orange crues pluie et inondation. De nombreuses communes ont été touchées et nos agriculteurs se sont retrouvés, une fois de plus, en grande difficulté. Ces évènements nous révèlent une réalité alarmante : la situation climatique actuelle a des conséquences majeures sur la sécurité des habitants de notre département.

Face aux nombreux dégâts causés par ces évènements, des mesures sont nécessaires afin de tirer les conséquences de ce que nous avons vécu dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 2023 puis début 2024.

Ciarán nous a montré que les systèmes de protection sur les secteurs vulnérables sont à repenser. Depuis la compétence GEMAPI confiée au bloc communal en 2018, l'État s'est retiré progressivement sans garantir le financement adéquat pour maintenir ces systèmes de protection. Les mécanismes existants tels que la taxe GEMAPI, le fonds Barrier, et le fonds vert ne sont pas suffisants.

Pour une stratégie de protection efficace des habitants de nos territoires, il est impératif d'améliorer l'information des élus locaux sur les risques spécifiques à leur commune, intégrant les effets du changement climatique. De nouvelles études sont aussi nécessaires pour prendre des mesures adaptées.



Au plan national, l'AMF a appelé à la mise en place d'un dispositif de concertation pour définir les moyens nécessaires à une gestion efficace de ces catastrophes. L'objectif étant de supprimer la vulnérabilité des communes et de lever les freins administratifs aux aménagements. En 2020, puis en 2021, pendant la pandémie de Covid nous avons su faire, simplifier, être efficaces, cette gestion de la crise doit être transposée aux évènements climatiques.

Aujourd'hui, nous n'avons aucune information sur les conditions qu'il faudra remplir pour que nos agriculteurs puissent bénéficier du fonds d'aide de 80 millions d'euros annoncé par Marc Fesneau au mois de novembre. Les besoins sont connus mais les aides n'arrivent pas.

L'enjeu est aujourd'hui colossal, et la mobilisation de tous est indispensable pour faire face à ces défis qui touchent la sécurité de nos concitoyens et l'avenir économique de notre territoire.

La collaboration entre les collectivités et les compagnies d'assurance sera aussi essentielle puisque seule une coopération efficace permettra de conduire à la création de solutions sur mesure, mieux adaptées aux besoins spécifiques de chaque commune.

Bien cordialement,
Dominique CAP



À vos côtés pour trouver
des solutions de transition énergétique

Mobilisation de l'AMF 29 suite à la tempête Ciarán

Le 11 décembre dernier s'est tenu le premier Comité de pilotage visant à accompagner la reconstruction après le passage de la tempête Ciarán, organisé par la Préfecture et le Conseil départemental du Finistère. Étaient représentés la Région Bretagne, les parlementaires finistériens, l'AMF 29, la Chambre d'agriculture, les assureurs et le syndicat des propriétaires forestiers. À l'issue de cette rencontre, cinq groupes de travail ont été mis en place pour permettre d'avancer sur ces thématiques spécifiques avant le prochain COPIL.

L'AMF 29 s'est positionnée sur le pilotage des groupes de travail « Traitement des déchets verts et toxiques » et « Impacts sur bâtiments publics et assimilés ». L'AMF 29 est aussi membre actif des groupes de travail sur « l'agriculture, la conchyliculture et l'économie », « les réseaux et infrastructures » et « les espaces naturels et littoraux ». L'AMF 29, avec l'AMF 22, les chambres de l'agriculture du 29 et du 22 ainsi que les conseils départementaux du 29 et du 22 ont souhaité écrire conjointement au mi-

nistre de l'agriculture Marc Fesneau pour l'alerter sur l'absence de dispositif d'aide et de soutien aux agriculteurs victimes de dégâts suite à la tempête Ciarán. France Agrimer vient d'ouvrir le guichet pour effectuer les déclarations d'intention préalable de travaux, le formulaire sera à adresser à la DDTM du Département pour y être daté afin de pouvoir démarrer les travaux de reconstruction dès que possible.

Renouvellement du partenariat entre le Groupement de gendarmerie départemental du Finistère et l'AMF 29



De gauche à droite : Monsieur le Préfet, la colonelle Charlotte Tournant, le président de l'AMF 29, le Capitaine Le Pailh et la lieutenant Le Poëc

Le 11 janvier dernier, l'association des maires et présidents d'EPCI du Finistère a renouvelé le partenariat, existant depuis 2015, avec la gendarmerie du Finistère.

Nouveauté :

- L'intégration de la cybersécurité
- Le volet agression des élus et l'identification immédiate des maires lorsque vous contactez le 17, via votre numéro de portable
- La formation de la gestion de conflit

Une page se tourne à l'AMF 29 : Départ d'Isabelle Lannuzel

La réunion de Conseil d'administration du 19 décembre 2023 fut la dernière réunion d'exécutif d'Isabelle Lannuzel, directrice AMF 29 sortante. Ce fut l'occasion pour le président et les administrateurs de saluer son travail et son engagement après 22 ans au service de l'association.



Isabelle Lannuzel entourée du président et des administrateurs AMF 29, d'Armelle Coffin qui lui succède et ses deux collaboratrices depuis plus de 10 ans.

Nouveau catalogue formation des élus locaux

1^{er} semestre 2024

Le catalogue de formation des élus, piloté par l'UBO en partenariat avec l'AMF 29, le CDG 29 et le CNFPT, vient de paraître. Il a été communiqué par mail, le 11 janvier, à l'ensemble des mairies et EPCI du Finistère et s'adresse à l'ensemble des élus, ainsi que les secrétaires généraux et DGS.

Retrouvez-le également sur le site internet de l'AMF 29 : amf29.asso.fr/lamf29/formation



Cycle mémoriel du 80^{ème} anniversaire de la Libération : faire ensemble de ce moment républicain une grande réussite finistérienne

La France commémorera en 2024 et 2025, le 80^{ème} anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire. Le Président de la République a souhaité que ce cycle commémoratif puisse constituer un temps fort pour l'ensemble de la Nation, à la fois pour son rayonnement à l'international, et pour renforcer sa cohésion autour des valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité.

Le Finistère, de part son histoire singulière durant la seconde guerre mondiale, a évidemment vocation à s'inscrire dans ce grand cycle mémoriel.

Une mission nationale a été instaurée, en charge de la valorisation et de la coordination des manifestations locales et un Comité départemental du 80^{ème} anniversaire de la Libération, associant les collectivités locales, les Armées (Délégation militaire départementale), l'Éducation nationale, l'Enseignement catholique, les représentants des associations d'anciens combattants et des personnalités qualifiées, a été créé. Dans ce cadre, la préfecture du Finistère, en lien avec l'ONAC, a lancé le 14 décembre dernier un appel à projets auprès des collectivités territoriales et des associations du monde combattant concernant des initiatives ou commémorations en lien avec cet anniversaire. Pour être labellisées, ces actions doivent notamment valoriser l'engagement de la jeunesse, à travers l'exemple des combattants de la Résistance, la

résilience des populations civiles et la refondation des grands idéaux républicains.

Réuni une première fois le 16 janvier 2024, le comité départemental a une double mission :

- identifier les projets et initiatives locales dans le cadre de ce cycle mémoriel et au besoin les coordonner ;
- formuler un avis sur les projets sollicitant une labellisation au titre du 80^{ème} anniversaire, gage de reconnaissance de la qualité des actions proposées .

La traditionnelle Journée de la mémoire, organisée fin novembre dans le département et qui rassemble plusieurs centaines de jeunes en lien avec les établissements scolaires, fera bien sûr partie intégrante du programme.

Si votre collectivité souhaite initier un projet, vous pouvez solliciter un formulaire auprès des services de l'ONACVG (sd29@onacvg.fr) qui réceptionne l'ensemble de ces dossiers.

Je sais pouvoir compter sur les collectivités pour faire de ce cycle mémoriel un événement majeur de 2024 pour les Finistériens et je vous en remercie d'ores et déjà.

Alain Espinasse
Préfet du Finistère

Sauvons la pêche bretonne !

La filière de la pêche traverse une crise sans précédent et se trouve à un point de bascule.

Pilier de notre économie et atout majeur pour le Finistère, la pêche a façonné nos paysages, notre culture, notre identité, et elle contribue à notre souveraineté alimentaire. Dans le Finistère, elle représente 96 ports de pêche-plaisance, 542 navires, 2 175 marins, 9 000 emplois, 38 310 tonnes de vente sous criée pour 185 M€ de chiffre d'affaires.

Alors qu'elle est menacée de disparition, le Conseil départemental se mobilise aux côtés des acteurs de la filière pour conserver l'industrie de la pêche sur notre territoire.

Des solutions existent !

À court terme, les trésoreries doivent être consolidées pour garder les navires en mer et passer l'année 2024. Le rétablissement et l'augmentation des aides au carburant, un moratoire sur le remboursement des prêts bancaires pesant sur les navires, l'application effective aux criées et aux mareyeurs du « bouclier tarifaire électricité », un soutien financier aux criées permettant de réduire les taxes, ou encore l'obtention de quotas permettant à nos navires de pêcher peuvent y contribuer.

À moyen terme, le modèle économique doit être repensé pour redonner une compétitivité structurelle aux navires, quelles que soient les fluctuations des cours du pétrole. Certaines pistes en-

visageables sont l'affectation des taxes sur les éoliennes en mer, la réorientation des crédits du FEAMPA (Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture), une contribution au titre des services environnementaux rendus par les pêcheurs.

À plus long terme, la filière doit être décarbonnée en remotorisant les navires, en encourageant l'innovation dans les moteurs électriques ou à hydrogène, et plus largement en renouvelant et en modernisant la flotte.

Se mobiliser, tous ensemble

La pêche est une filière d'avenir et nous devons la préserver. Au niveau départemental, nous la soutiendrons davantage en modernisant les ports et en réduisant les taxes. Afin d'engager la dynamique, la mobilisation des Finistériens et de l'État est primordiale. À l'initiative du Président du Conseil départemental, Maël de Calan, un courrier signé par les principaux élus bretons et professionnels de la pêche a été adressé au Président de la République, Emmanuel Macron. Une pétition, ouverte à tous, a également été lancée.

Mobilisez-vous à nos côtés et signez-la pour défendre la pêche bretonne. Plus nous serons nombreux, plus nous montrerons que la pêche est importante pour notre territoire et que les solutions que nous évoquons sont nécessaires !

www.sauvons-la-peche.bzh



Crise du logement : donnons aux élus locaux la possibilité d'agir !

Annaïg LE MEUR, députée du Finistère

Notre pays connaît une crise du logement sans précédent

Une crise profonde qui touche l'ensemble des finistériens des communes littorales, rurales, jusqu'aux îles du Ponant, et qui devient, chaque jour, de plus en plus visible. Nos concitoyens n'arrivent plus à se loger à l'année à proximité de leurs emplois à un prix raisonnable et sont obligés de s'éloigner pour vivre en périphérie de leurs zones d'activité. Cette réalité provoque un fort sentiment de déclassement et de colère.



Une crise multifactorielle qui résulte de la chute de la production de crédits immobiliers, du gel de la construction pendant la période Covid, de l'augmentation du coût des matériaux de construction, de la rareté du foncier, de l'explosion récente des meublés de tourisme de courte durée, entre autres. Rien qu'à Fouesnant, commune de 10 000 habitants, l'offre de meublés touristiques de courte durée a doublé ces trois dernières années. A Primelin, commune littorale et rurale de 700 habitants, 50% des logements sont dédiés aux vacanciers.

La pénurie de logement et la flambée des prix ont des effets délétères et négatifs sur la dynamique économique de nos territoires et sur la mixité sociale des villes. Quand les salariés n'arrivent plus à se loger, les entreprises n'arrivent plus à recruter. Alors que nous engageons une nouvelle phase de réindustrialisation et visons l'objectif du plein emploi, une entreprise sur quatre rencontre des difficultés de recrutement liées au logement.

Pas un jour ne passe sans que des élus locaux me remontent des témoignages désabusés de familles, de travailleurs ou d'étudiants, qui n'arrivent plus à se loger. Les maires utilisent déjà tous les outils mis à leur disposition pour stopper l'hémorragie actuelle en faisant preuve d'ingéniosité et d'inventivité. Mais, ils se heurtent encore trop souvent à des obstacles juridiques et administratifs. Ils manquent d'outils pour agir et réguler le parc locatif.

Il est donc urgent d'agir

À court terme d'abord, pour enrayer le phénomène d'éviction des locations de longue durée par celles de courte durée. C'est pourquoi, j'ai rédigé et déposé une proposition de loi transpartisane visant à remédier aux déséquilibres du marché locatif, qui a pour objectif d'offrir la possibilité à tous les élus locaux d'utiliser davantage d'outils pour encadrer au plus près du

terrain les dérives des meublés touristiques. Et, j'ai mis ces outils à disposition de toutes les communes sans attendre qu'elles soient définies comme tendues.

Lors de son examen en commission des affaires économiques et en séance publique en fin d'année 2023, je me suis élevée pour que l'ensemble des communes puissent instaurer le régime du changement d'usage afin de retrouver un équilibre entre le parc de logements destiné aux locaux et celui dédié à la location touristique de courte durée.

Je me suis élevée pour que tous les élus locaux puissent imposer une compensation, un bien de longue durée contre un bien de courte durée, et des quotas par personne et/ou par quartier pour mieux réguler les logements de tourisme dans leur territoire.

Je me suis élevée pour modifier les règles d'urbanisme en permettant aux élus de communes ayant plus de 20% de résidences secondaires de déterminer dans les Plans locaux d'urbanisme des zones dédiées à la résidence principale.

Et, je n'ai aussi jamais lâché pour soumettre la mise en location des meublés de tourisme à l'obligation d'un diagnostic de performance énergétique et pour aligner la fiscalité locale des meublés de tourisme sur la fiscalité des logements nus de longue durée.

Ces mesures ne régleront pas l'entièreté de la crise du logement cher, mais elles sont une nécessité et une réelle avancée pour redonner sa place aux logements locatifs à l'année.

À moyen terme ensuite, en utilisant prioritairement les logements vacants et en les rénovant pour contenir l'étalement urbain et s'inscrire dans la volonté du Zéro Artificialisation nette.

À long terme enfin, en réhabilitant l'acte de construire avec des projets de construction sur d'anciennes friches industrielles.

Vous pouvez compter sur mon engagement le plus total pour doter les élus d'une boîte à outils et de nouveaux moyens d'agir pour enrayer cette pénurie de logement. La fiscalité n'est pas le seul levier pour résoudre cette crise, les outils de régulation seront essentiels et les modèles d'investissement devront évoluer.

Pour tout contact "Info-Maires" : Armelle Coffin • Téléphone : 02 98 33 88 70 • e-mail: amf29@orange.fr. "Info-Maires" est édité par l'Association des maires et présidents d'EPCI du Finistère. ISSN1765-414.

Directeur de la publication : Dominique Cap. Maquette : Christophe/Roderick Hudelot, Landerneau. Impression : MKS Communication, La Roche-Maurice. Remerciements à l'Office public de la langue bretonne pour les traductions.